

Avenant n°3 pour l'année 2015 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé

Le Département du Bas-Rhin, représentée par son Président, M Frédéric BIERRY,

et

L'Agence nationale de l'habitat, représentée par M Stéphane FRATACCI, délégué de l'ANAH dans le département,

Vu la convention État / Anah du 14 juillet 2010 modifiée relative au programme « rénovation thermique des logements privés »,

Vu le décret n° 2014-1740 du 29 décembre 2014 relatif au règlement des aides du Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART),

Vu la convention de délégation de compétence, conclue en application de l'article L. 301-5-2 du code de la construction et de l'habitation, en date du 1er juin 2012,

Vu la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclue avec l'Anah en date du 14 mai 2008, renouvelée le 1^{er} juin 2012,

Vu le contrat local d'engagement en date du 23 octobre 2010,

Vu l'avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement du 14 avril 2015 sur la répartition des crédits,

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du 9 janvier 2015,

Vu les avenants n° 1 et 2 pour l'année 2015

Vu la dotation complémentaire attribuée par l'Anah centrale au Conseil Départemental du Bas-Rhin en date du 23 décembre 2015

Il a été convenu ce qui suit :

A - Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet de définir les obligations réciproques de chacune des parties concernant les modifications apportées à la convention de gestion des aides à l'habitat privé du 1^{er} juin 2012 susvisée.

Ces modifications portent les modalités financières pour l'année 2015. Les objectifs définis dans l'avenant n°2 du 17 décembre 2015 restent inchangés.

B - Modalités financières - Montant des droits à engagement mis à disposition du délégataire par l'Anah

Il est mis à disposition du Conseil Départemental du Bas-Rhin un montant complémentaire de **1 129 672 €** de droits à engagement Anah et de **324 100 €** de crédits FART.

Pour l'année d'application de l'avenant, l'enveloppe finale des droits à engagement Anah (hors FART) destinée au parc privé est fixée à **6 267 382 €**.

Pour l'année d'application de l'avenant, l'enveloppe finale des droits à engagements Etat allouée dans le cadre du FART, est fixée à hauteur de **1 471 340 €**.

A Strasbourg, le

Le Président du CD 67

Le Préfet

Frédéric BIERRY

Stéphane

FRATACCI

ANNEXE 1 Objectifs de réalisation de la convention et tableau de bord (modifié par l'avenant n°2)

	2012		2013		2014		2015		20..		20..		TOTAL	
	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé
PARC PRIVE	511	524	740	658	615	737	615							
Logements indignes et très dégradés traités (hors aides aux syndicats)	153	114	150	114	85	85	72							
• dont logements indignes PO	46	37	43	44	50	32	45ou TD							
• dont logements indignes PB	46	28	63	26	31	12	27 ou TD							
• dont logements très dégradés PO	14	16	9	12	17	9	-							
• dont logements très dégradés PB	47	33	35	32	22	32								
Logements de propriétaires bailleurs (hors LHI et TD)	70	26	51	28	61	37	25							
• dont travaux d'amélioration de performances énergétiques				14	26	25	10							
• dont logements moyennement dégradés	70	26	51	14	35	12	15							
Logements de propriétaires occupants (hors LHI et TD)	288	384	539	536	434	615	518							
• dont aide pour l'autonomie de la personne	27	131	178	210	166	187	206							
• dont travaux de lutte contre la précarité énergétique	261	159	361	326	268	428	312							
Nombre de logements ou traités dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétaires														
• dont logements indignes et très dégradés				0		0								
<i>Total des logements PO bénéficiant de l'aide du FART</i>		185		407		403								
<i>Total des logements PB bénéficiant de l'aide du FART</i>		0		14		25								
<i>Total des logements traités dans le cadre d'aides aux SDC bénéficiant de l'aide du FART</i>		0		0		0								
Total droits à engagements ANAH	4382689	4382249	7235000	7234870	6469958	6469383	5137710							
<i>dont programmes de revitalisation des centres-bourgs</i>	0	0	0	0	0	0	0							
<i>dont PNRQAD</i>	0	0	0	0	0	0	0							
<i>dont PNRU et NPNRU</i>	0	0	0	0	0	0	0							
<i>Total droits à engagement programmes nationaux</i>	0	0	0	0	0	0	0							
Total droits à engagements délégataire														
Total droits à engagement Etat/FART (indicatif)	662418	493812	1549400	1548400	1642159	1642000	1147240							
Répartition des logements par niveaux de loyer conventionnés (PB hors CST)														
<i>dont loyer intermédiaire</i>		6		13		14								
<i>dont loyer conventionné social</i>		81		70		66								
<i>dont loyer conventionné très social</i>				4		2								

